



Municipalité de Namur

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES donné par la soussignée que :

Lors de la session ordinaire du conseil de la municipalité de Namur qui s'est tenue le 12 février 2018, le conseil de la Municipalité de Namur a adopté le règlement numéro 194 concernant les modalités de publication des avis public de la municipalité de Namur.

Vous pouvez prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Municipalité situé au 996, rue du Centenaire.

Donné à Namur le 13 février 2018


Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Cathy Viens, de la municipalité de Namur certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site web le 13^e jour de février 2018 entre 9 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de février 2018


Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire trésorière